



Offre d'emploi

Technicien en architecture

Description de la firme

Tellier Architecte Inc. pratique depuis 1976. En 1987, il crée l'actuelle agence afin de faire valoir sa vision des choses, étant animé d'une conscience écologique et éco énergétique. Comme la pratique architecturale oscille constamment entre tradition et modernité, les efforts de notre équipe s'orientent vers l'évolution dans la continuité. Cette continuité sera l'équilibre entre l'existant et le futur, l'éprouvé et le projeté, le rêve et la réalité.

Description du poste

Les fonctions principales du technicien seront :

- Conception des plans et participation aux devis;
- Étude de conformité selon le code de construction et les règlements d'urbanisme;
- Le cas échéant, estimation budgétaire du coût construction du projet;
- Relevés de bâtiments existants;
- Dessin en croquis manuel et en 2d-3d pour présentation et documentation technique;
- Toutes autres tâches reliées à la réalisation d'un projet d'architecture.

Qualification de base

- DEC en architecture ou équivalence effective;
- Maîtrise suffisante du Code de construction du Québec;
- Maîtrise suffisante des logiciels Word et Excell ou suite équivalente;
- 3 ans d'expérience et plus dans un emploi similaire;
- Maîtrise du logiciel d'architecture 2d/3d Spirit de Sofftech (atout);
- Maîtrise du logiciel Revit (atout);
- Maîtrise du logiciel Autocad (atout);
- Autres logiciels considérés : Archicad, VectorWorks, Sketchup;
- Aisance à la participation pleine à toutes les phases du développement du projet conception et dessin;

Autres compétences ou caractéristiques recherchées

- Maîtrise du français tant à l'écrit qu'à l'oral;
- Maîtrise suffisante de l'anglais, surtout à la lecture;
- Polyvalence;
- Bonne gestion des priorités et du stress;
- Autonomie, faire preuve d'initiative et de professionnalisme;
- Orienté vers le service à la clientèle et le travail d'équipe.

Avantages

- Conciliation travail et vie personnelle;
- Possibilité de télétravail sous certaines conditions (poste fournis);
- Vacances (2 semaines de construction et 2 semaines du temps des fêtes);
- Formation continue;
- Évènements de bureau.